LE TRANSFERT DE CERTIFICATION

Ctiv Ctiv Cert Organisme certificateur

09/10/2023

"ECOUTE ET BIENVEILLANCE"





Présidente d'ActivCert



Nos engagements qualité





Notre périmètre d'action



Certification ISO 9001 v2015

ACTIVCERT est accrédité sous le nº 4-0636 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

LES CONDITIONS d'un transfert de certification



- 1. Accréditation en cours de l'ancien organisme certificateur
- 2. Certification en cours de validité
- 3. Un programme de certification respecté (Rythme des audits initiaux / renouvellement, surveillance n°1 et surveillance n°2)

LES ETAPES d'un transfert de certification



- 1. Faire une demande de devis à ACTIVCERT (<u>www.activcert.fr</u>)
- 2. Contractualiser avec ACTIVCERT pour lancer le transfert
- 3. ACTIVCERT avertit l'ancien organisme certificateur de la demande de transfert. Les organismes certifications ont une obligation de coopération afin de transmettre les éléments nécessaires à l'étude de la demande de transfert.
- 4. L'ancien organisme transmet les éléments. ACTIVCERT étudie les éléments reçus et prend la décision de transfert (ou d'audit de transfert afin de collecter les éléments manquants)
- Prise de décision d'ACTIVCERT sur le transfert.
- 6. Si validation du transfert > édition d'un nouveau certificat au nom d'ACTIVCERT pour reprendre le cycle en cours.



- Certificat en cours de validité
- 2. Les rapports des audits du cycle de certification en cours Non-conformités éventuelles, plans d'action et preuves
- 3. Etat des plaintes et appels éventuels
- 4. Tout élément complémentaire nécessaire à la compréhension du client

<u>ELEMENTS A TRANSMETTRE</u> à Activcert <u>par le client</u>



- 1. Devis signé
- 2. Certificat en cours de validité
- 3. Kbis
- 4. Attestation d'engagement d'une démarche de veille et de respect de la conformité réglementaire applicable au périmètre de la certification.
- 5. Tout élément complémentaire nécessaire à la compréhension des activités de la société / du périmètre de la certification

Les délais d'un transfert de certification



<u>Une fois le devis signé :</u>

- > Sous 48h / 72h ACTIVCERT contacte l'ancien organisme certificateur
- L'ancien organisme certificateur transmet les éléments à ACTIVCERT Attention aux conditions de transfert des CGV Délai dépendant de l'ancien organisme certificateur
- A réception des éléments, sous 15 jours ouvrés ACTIVCERT :
- Étudie les éléments reçus,
- Demande les éléments complémentaires éventuels au client demandeur
- Prend la décision de transfert
- Édite le nouveau certificat au nom d'ACTIVCERT

MOYENNE DE 1 MOIS POUR UN TRANSFERT DE CERTIFICATION



Les + d'ACTIVCERT

L'étude du dossier de transfert n'est pas une prestation facturé quel qu'en soit les conclusions

Les + d'ACTIVCERT



- Une équipe administrative à taille humaine
- Communication claire et transparente des prix
- Engagements RSE (développement durable)

- Transparence dans le processus d'audit (méthodologie...)
- Un déploiement national des auditeurs
- Approche pragmatique des audits Qualité

« La bienveillance au cœur de la certification »





hors accréditation

Certification ISO 14001



Certification ISO 45001



Autres Certifications sur demande en fonctions des plannings et compétences disponibles

LE TRANSFERT DE CERTIFICATION







Nouvelle prestation!

Evaluations ESSMS

CERTIFICATION QUALIOPI

EVALUATION ESSMS

RÉACTIVITÉ



SITE INTERNET

③ Inscription Newsletter

☑ Contact

4 04 12 04 30 14





Devis QUALIOPI

Devis Expertise

Accès clien

Accueil Nos prestations ▼ Notre vision Les actualités Webinaires Témoignages FAQ Contact





QUALIPREZ: 1/mois webinaire QUALIOPI

QUALINEWS: 1/2mois webinaire ISO QSE

QUALINEWS: 1/2mois webinaire ESSMS

Les contacts



www.activcert.fr

Tel: 04 12 04 30 14

Clients: <a href="mailto:clients:clien